

FORMATION AU CHAPITRE 1.3 DE L'ADR EN VIGUEUR POUR LES PERSONNES INTERVENANT DANS LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

Contact administratif et formateurs : Antony FEUILLET, Marie GAGGIANO, Laura JOB

☎ : 03.88.28.12.12 / ✉ : urta@urta.fr

Objectifs pédagogiques

Connaître les prescriptions générales et spécifiques de la réglementation liée au transport de marchandises dangereuses.

Public concerné

Toute personne dont les fonctions ont trait au transport de marchandises dangereuses par route et non formée au chapitre 8.2 de l'ADR : personnel administratif, exploitation, personnel d'entrepôt et conducteurs effectuant tout transport sous un régime d'application partielle de la réglementation ADR.

Prérequis nécessaire : aucun

Moyens et méthodes mobilisés

Utilisation d'un support diaporama : présentation générale, ciblage des besoins en formation, enseignement théorique et travail autour de cas pratiques, réponse aux questions des participants.

Modalités d'évaluation

Contrôle des connaissances du stagiaire préformation (test de positionnement), par des études de cas et évaluation finale par un QCM.

Durée : 04H00

Personnes en situation de handicap

Notre organisme de formation s'engage à rendre ses formations accessibles à tous. Les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter en amont de la formation afin d'étudier les possibilités d'adaptation (rythme, supports, modalités, lieu, accompagnement spécifique).

Tarif sur demande

CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION

Intitulé des modules	Module abordé lors de la formation*
Dangers et risques	☒
Réglementation ADR	☒
Formation des intervenants	☒
Responsabilité des intervenants	☒
Le conseiller à la sécurité	☒
Classement des marchandises dangereuses	☒
Emballage, étiquetage, marquage des colis	☒
Echelles d'exemption de l'ADR	☒
Seuils d'application ADR et documentation associée	☒
Equipements de bord, signalisation, placardage	☒
Chargement et manutention des colis	☒
Prescriptions à respecter par l'équipage	☒
Circulation	☒
Règles relatives au stationnement	☒
Règles relatives à la surveillance	☒
Equipements de protection	☒
Dispositions relatives à la sûreté	☒
Protocole de sécurité	☒
Transport de déchets dangereux	☒
Réglementations annexes liées au stockage	☒

*Personnalisable selon les activités de l'entreprise

Lieu et modalités d'accès

Maison du transport : 13, rue Ettore Bugatti 67201 ECKBOLSHEIM

 Parking gratuit accessible

 Arrivée idéale : tram F jusqu'à « Parc d'Activités d'Eckbolsheim Zénith », puis environ 10 minutes à pied

 Alternative : bus ligne 70A jusqu'à « Eckbolsheim Parc d'Activités », puis environ 10 minutes à pied

OU Hôtel Kyriad Direct Strasbourg Ouest – Zénith, Zac De HautePierre Sud, 12 Rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg

Dispensateur de la formation sous le numéro d'existence 42 67 0319867 auprès de la préfecture de la Région Alsace.

Dans le cadre de nos prestations, nous réalisons également les formations directement en entreprise, lorsque les conditions matérielles et pédagogiques nécessaires sont réunies.